

RÉFORME DES RETRAITES MACRON, UNE PENSION AU SEUIL DE PAUVRETÉ

Pour la CGT, aucune retraite ne devrait être inférieure au Smic pour une carrière complète, et la CGT revendique un Smic à 2 000 €.

RAPPEL : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian, soit 1102 € par mois !

Le président Emmanuel Macron promet une retraite minimum à 1100 € pour une carrière complète, mais conditionne celle-ci au recul de l'âge légal de départ en retraite.

Cette retraite minimum est le minimum contributif (Mico). Depuis 2003, la loi prévoit que ce minimum doit être d'au moins 85 % du Smic mais cela n'a jamais été appliqué, ces dispositions n'étant pas contraignantes.

Actuellement, le Mico théorique est de 980 € par mois pour une carrière de 167 trimestres au Smic. Ce montant intègre en fait le montant théorique de la retraite de base et d'une retraite complémentaire pour une carrière complète au Smic...

Pour le percevoir, il faut avoir liquidé la totalité de ses pensions de retraite tous régimes confondus, et que le montant total de celles-ci soit inférieur à 1273,76 € par mois.

Chaque année, un nouveau retraité sur cinq bénéficie de ce dispositif.

Au 31 décembre 2021, 34,1 % des retraités au régime général bénéficiaient de ce minimum en totalité ou partiellement.

Ce que promet la réforme Macron, c'est 1100 € par mois pour 167 trimestres aujourd'hui, et 172 trimestres pour les personnes nées après 1973.

Pour celles et ceux qui auront eu des petites carrières ou des carrières « hachées », reste l'ex-minimum vieillesse, qui se nomme maintenant Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées).

L'Aspa est une aide sociale, ce n'est pas une retraite. Son versement n'est possible qu'à partir de 65 ans, il est soumis à des conditions de résidence et de ressources (on regarde d'autres revenus que les seules pensions, notamment les rentes perçues au titre des accidents et maladies professionnelles) et récupérable sur héritage.

Une personne sur deux pouvant bénéficier de l'Aspa n'en fait pas la demande.

Ces 1100 € de retraite minimale, présentés comme une mesure phare d'une réforme qui vise à repousser l'âge de départ à la retraite, sont à peine au niveau du seuil de pauvreté – d'autant qu'ils sont conditionnés au fait d'avoir pu accomplir une carrière complète. Cette mesure est bien en dessous des besoins des retraités.



La CGT revendique :

- la possibilité de partir dès 60 ans ;
- un taux de remplacement au minimum de 75 % ;
- une pension minimale de 2000 € (Smic revendiqué par la CGT) dès lors que l'on a effectué une carrière complète ;
- une indexation de la pension sur le salaire moyen.